

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Yve Rouleau
Poste n° 2 Marie-Ève Dufour
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 Jean-François Chabot
Poste n° 5 David Leblanc
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Avis municipaux
- Horaire des collectes
- Service municipal
- Méli-mélo
- Chroniques
- Organismes
- Loisirs et culture

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSULTATION CITOYENNE

DATE : 25 mars 2015

Heure : 19 h à 22 h

Lieu : Centre communautaire Régis-St-Laurent

POUR PARTICIPER À LA CONSULTATION

* Par notre formulaire en ligne sur le site web de la municipalité, au www.stanaclet.qc.ca/ https://docs.google.com/forms/d/14N4xki-RuFWIWdbcbuC4hLx1koLHEMcRAC5klpQj2Ao/viewform?usp=send_form

*ou par téléphone : 418 723-2816

La mise en valeur du patrimoine, l'environnement, la gestion municipale et les services rendus à la collectivité sont des enjeux pour lesquels nous faisons appel à l'intelligence collective afin de mettre en place des solutions innovantes et durables. Ce moment privilégié d'échanges entre anaclois-es, nous permettra de mieux vous connaître et de partager ensemble les idées et aspirations qui nous guideront vers un Saint-Anaclet plus durable.

Convaincus que le développement d'une communauté réside dans la force de la mobilisation collective, nous comptons sur votre présence. Pour participer à l'événement, nous vous demandons, si possible, de vous inscrire à l'avance.

Bienvenue à toutes et tous et au plaisir de discuter ensemble.

Le comité de développement durable de St-Anaclet.

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées à la séance du 2 février 2015

Les élus municipaux acceptent les termes de l'entente de partage des sommes versées au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques lorsque des substances transitent sur son territoire. Cette entente est intervenue entre la municipalité et la Ville de Rimouski. (Rés. 2015-02-09)

Les élus municipaux adoptent la politique de développement durable proposé par le comité qui a été formé. (Rés. 2015-02-10)

Les élus municipaux mandatent le service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette afin de procéder à un appel d'offres pour services professionnels en évaluation d'équipements incendie. (Rés. 2015-02-11)

Les élus municipaux demandent au ministère de l'Agriculture du Québec, en partenariat avec le monde agricole de prendre urgemment des mesures à court

terme visant à bloquer ces fonds d'investissement et qu'il travaille à mettre sur pied à moyen terme d'une solution durable facilitant l'accès à la terre pour la relève agricole. (Rés. 2015-02-12)

Les élus municipaux déclarent la 3^e semaine de février comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité. (Rés. 2015-02-13)

Les élus municipaux adoptent le deuxième projet de règlement 432-2014-02 modifiant le règlement de zonage 428-2014 – industrie légère dans la zone C-114. (Rés. 2015-02-14)

La consultation publique pour la demande de dérogation mineure numéro 2014-05 pour la propriété du 10, rang 1 Neigette est présentée.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure numéro 2014-05.

INFORMATION – PAR COURRIEL

Vous aimeriez être avisé rapidement s'il y a un problème avec un des services publics ou tout simplement être avisé d'une situation qui prévaut sur le territoire. Nous proposons à ceux et celles qui le désirent, vous en informer par courriel lorsque cela sera possible. Pour ce faire, nous vous demandons de nous transmettre votre courriel par l'entremise du nôtre à : municipalite@stanaclet.qc.ca

Cette façon de faire nous permettra d'avoir un accès rapide avec vous et on l'espère contribuer à l'amélioration de la communication entre nous.

Pour accéder aux procès-verbaux des séances publiques de votre Conseil municipal

<http://www.stanaclet.qc.ca/affaire/proces/index.php>

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. Voici les dates des prochaines séances ordinaires du Conseil municipal : 2 mars, 7 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 3 août, 8 septembre, 5 octobre, 2 novembre et 7 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : avril 2015
Tombée des articles : 20 mars 2015
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

Disponibilité de l'inspecteur en bâtiment

L'inspecteur en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez téléphoner au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le secteur 1 = le village incluant les rangs 3 Est et Ouest, la route Neigette jusqu'au Petit rang 3 et le Petit rang 3.

Le secteur 2 = le territoire rural à partir de la route Neigette après le Petit rang 3 et tous les rangs allant vers le sud.



: vidanges



: recyclage



: compostage

COMPTES DE TAXES

Comme par les années passées, les propriétaires dont le compte de taxes est égal ou supérieur à 300 \$ ont l'opportunité de le payer en trois (3) versements. La première échéance est fixée au 12 mars, la deuxième au 11 juin alors que la troisième est arrêtée au 10 septembre 2015.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Chèques postdatés

Votre paiement doit être en notre possession à la date fixée. Par conséquent, vous devez tenir compte des délais postaux. Nous faire parvenir immédiatement vos trois(3) chèques postdatés représente la meilleure solution.

Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. NOUS N'AVONS PLUS LE SERVICE INTERAC.

Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes. Attention, celui-ci a peut-être été modifié depuis l'année dernière.

À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement.

Afin de vous accommoder, nos bureaux seront ouverts le jeudi 12 mars, de 8 h 30 à 18 h sans interruption.

CONGÉ FÉRIÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le vendredi 3 et lundi 6 avril en raison de la fête de Pâques.

HORAIRE DES COLLECTES

mars 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

avril 2015

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné par le soussigné, Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier,

QUE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard tiendra lors de la séance ordinaire du 6 avril 2015 à 20 heures aux lieu et heure habituels une consultation publique sur la demande de dérogation mineure numéro 2015-01 portant sur l'emplacement d'un garage privé à construire au 409, rang 4 Ouest.

Cette dérogation mineure consiste à permettre la construction d'un garage privé qui serait situé vis-à-vis la façade avant de la résidence. Le garage résidentiel projeté déroge donc à l'article 6.2.11 du règlement de zonage 428-2014 qui stipule que : « [...] les garages résidentiels, les remises et les serres privés pourront être implantés à l'intérieur de la cour avant en respectant les conditions suivantes : [...] 2) Le bâtiment accessoire ne peut se trouver vis-à-vis de la façade principale du bâtiment principal.»

L'effet de cette dérogation, si elle est accordée par le Conseil municipal, permettrait de rendre conformes les travaux à réaliser.

Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal concernant cette demande.

DONNÉ À SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, ce 1^{er} jour de mars 2015.

Alain Lapierre, directeur général/secrétaire-trésorier

SERVICE MUNICIPAL

UN P'TIT PEU D'URBANISME

SYSTÈME D'ALARME

Nous recevons à l'occasion des rapports d'infraction de la Sûreté du Québec nous informant que des systèmes d'alarme se déclenchent pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement. Suite à ces avis, nous devons vérifier si le propriétaire ou l'occupant du lieu a fait l'inscription de son système d'alarme au registre de la Municipalité. Malheureusement, il arrive dans la plupart des cas, que ce dernier ne soit pas enregistré au registre.

C'est pourquoi je tenais à vous informer par le biais de cet article, des principales normes concernant la réglementation sur les systèmes d'alarme sur notre territoire.

Règlement sur les systèmes d'alarme (en vigueur depuis le 4 décembre 2002):

Article 3 :

Tout utilisateur d'un système d'alarme doit, dans les soixante (60) jours suivant l'entrée en vigueur du présent règlement ou dans les trente (30) jours suivant le jour où il devient l'utilisateur d'un système d'alarme, compléter et transmettre au secrétaire-trésorier de la municipalité le formulaire joint au présent règlement [...].

Article 4 :

L'utilisateur d'un système d'alarme doit transmettre immédiatement au secrétaire-trésorier de la municipalité un avis écrit de tout changement relatif aux renseignements donnés en vertu de l'article 3.

Article 9 :

Constitue une infraction et rend l'utilisateur passible des amendes prévues à l'article 16, tout déclenchement du système d'alarme qui survient pour cause de défectuosité ou de mauvais fonctionnement.

Article 16 :

Quiconque est l'utilisateur d'un système d'alarme et contrevient à l'article 9 du présent règlement commet une infraction et est passible :

a) Pour une première infraction, d'un avis écrit remis sur-le-champ à l'utilisateur ou, s'il est absent, à une personne raisonnable résidant ou travaillant à l'endroit où a été commise l'infraction.

Dans l'éventualité où il est impossible de remettre cet avis à une personne physique, il sera déposé dans la boîte aux lettres ou glissé sous l'huis de la porte.

b) Pour une deuxième infraction dans l'année civile, d'une amende de cinquante dollars (50\$).

c) Pour toute infraction subséquente à la même disposition dans l'année civile, d'une amende de cent dollars (100 \$).

Donc, si vous aussi vous possédez un système d'alarme et que ce dernier n'est pas inscrit au registre de la Municipalité; je vous invite à communiquer immédiatement avec moi afin de régulariser cette situation.

☺

Au plaisir,

Marie-Hélène Michaud, inspectrice en bâtiment et en environnement

Contact page 4

MÉLI-MÉLO

LA LUEUR DE L'ESPOIR



Campagne d'information de l'organisme

L'organisme communautaire **La lueur de l'espoir du Bas-Saint-Laurent** est présentement en campagne d'information. Si vous voulez connaître nos services de soutien aux membres de l'entourage qui ont un proche atteint d'un trouble majeur de santé mentale, vous pouvez nous contacter au 418-725-2455 ou sur notre ligne sans frais. Une séance d'information peut-être offerte gratuitement dans votre milieu.

Si vous êtes un parent, un(e) conjoint(e), un enfant, un(e) ami(e) ou collègue de travail d'une personne atteinte de trouble majeur de santé mentale, l'organisme est présent pour répondre à des demandes de soutien, d'information, de documentation ou de référence.

Téléphone: 418 725-2544 ou 1 877 725-2544 (sans frais)
<http://lueurespoirbsl.org/>



COMITÉ PHARES

Comité Phares
La Mitis/Rimouski-Neigette

► Vous cherchez un emploi ?
► Vous aimeriez retourner aux études ou changer de carrière ?
► Vous ne connaissez pas les ressources pour vous aider dans vos démarches ?

N'hésitez pas à me contacter!
Service gratuit et confidentiel!

Josyane Jean, coordonnatrice du Comité Phares
☎ 418-318-3200

Emploi Québec
ActionTravail
Rimouski-Neigette

Le Comité Phares s'implique dans les municipalités rurales

Nous recherchons une ou plusieurs personnes bénévoles désireuses de s'impliquer au sein du comité pour votre municipalité.

Vous avez quelques heures de votre temps à consacrer à une organisation!

Vous désirez aider vos concitoyens en regard à leurs besoins face au marché du travail ou de formation! Contactez-nous...

Pour information : Josyane Jean, coordonnatrice du Comité Phares
MRC Rimouski-Neigette / La Mitis
Téléphone: 418-318-3200 / Courriel : phare_ra@globetrotter.net

Certains frais peuvent vous être remboursés

Emploi Québec
ActionTravail
Rimouski-Neigette

DES EMPLOIS DISPONIBLES À LA PÉPINIÈRE!

La Pépinière de Sainte-Luce, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est à la recherche

de candidats pour combler des emplois « d'aide sylvicole ».



- ◆ Début d'emploi: Fin-avril
Durée : 12 à 25 jours
- ◆ Salaire horaire: 18,94 \$

Pour plus d'informations et pour vous inscrire :

- ◆ Le formulaire « Offre de service abrégé » est disponible sur la page d'accueil du site web :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/semences/semences-pepinieres-sainte-luce.jsp>

- ◆ Transmettre le formulaire ou votre curriculum vitae,
 - ◆ par courriel : pepinieredesainte-luce@mffp.gouv.qc.ca
 - ◆ par la poste : 240, rang 2 ouest, Sainte-Luce, G0K 1P0
- ◆ Pour obtenir un formulaire : ☎ 418 739-4819 poste 0

Q:

Comment puis-je signaler une situation dans ma municipalité?

R: Voilà!

Signaler des situations non urgentes dans votre communauté!

Cette application permet aux citoyens :

- 1 Localiser-le : Cliquez sur la carte avec la géolocalisation ou bien insérez l'adresse ciblée près du problème.
- 2 Photographier-le : Sélectionnez la nature du problème d'une liste prédéfinie, ajoutez une description puis prenez-le en photo.
- 3 Envoyer-le : Voilà! acheminé votre requête à votre municipalité pour suivi!

www.appvoila.com

Téléchargez dans l'App Store Téléchargez sur Google play



POSTE DE POMPIER ET POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL

Le service régional de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette est à la recherche de candidats et candidates pour occuper la fonction de pompier à temps partiel sur appel dans les municipalités desservies par celui-ci, soit : Esprit-Saint, La Trinité-des-Monts, Saint-Narcisse-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Anaclet-de-Lessard, Saint-Valérien, Saint-Eugène-de-Ladrière et Saint-Fabien.

Résumé des principales fonctions

Relevant du directeur du service régional de sécurité incendie et des différents officiers, le pompier ou la pompière à temps partiel devra notamment :

- Répondre aux appels d'urgence dans le secteur géographique de sa caserne d'affectation et aux appels d'entraide;
- Lutter contre les incendies;
- Intervenir lors de sinistres en tout genre;
- Participer activement aux exercices d'entraînement et de formation;
- Faire l'inspection et l'entretien des équipements;
- La personne devra également s'acquitter de toutes autres tâches connexes à ses fonctions.

Exigences et qualifications requises

- Avoir une bonne condition physique;
- Demeurer dans les limites de la MRC;
- Être âgé (e) d'au moins 18 ans;
- S'engager à suivre la formation afin d'obtenir la qualification professionnelle *Pompier 1* dans les délais prévus;
- Posséder une voiture;
- Détenir un permis de conduire de classe 4A valide au moment de l'embauche;
- Fournir une attestation médicale relative à la capacité d'exercer le métier de pompiers;
- Ne posséder aucun antécédent judiciaire.

Étapes de sélection

- Assister à la soirée d'information pour tous les candidats;
- Participer aux entrevues de sélection;
- Participer au test de condition physique.

Soirée d'information : Veuillez noter que la soirée d'information aura lieu le lundi 23 mars 2015 19 heures au bureau de la MRC de Rimouski-Neigette.

Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, au plus tard le 23 mars 2015 à 16 heures, à l'adresse suivante :

Concours : Pompier à temps partiel
Direction générale de la MRC de Rimouski-Neigette
23, rue de l'Évêché Ouest, bureau 200, Rimouski (Québec) G5L 4H4
Courriel : administration@mrcrimouskineigette.qc.ca

CHRONIQUES

SÉCURITÉ DES AINÉES

EN SÉCURITÉ DANS LA RUE

Guide de sécurité à l'intention des aînés



Si vous avez des craintes en raison d'un problème de criminalité de rue dans votre quartier (vols de sacs à mains, autres types de vols, agressions, etc.), il existe des moyens de réduire les risques d'en être victime et d'augmenter votre sentiment de sécurité.

Conseils de prévention :

- Ne marchez que dans les endroits bien éclairés.
- Ne vous encombrez ni de paquets, ni d'un grand sac à main.
- Ne montrez jamais en public que vous avez sur vous une importante somme d'argent.
- Allez faire vos courses à deux ou en groupe.
- Marchez au milieu du trottoir, loin des allées et des embrasures de porte.
- Si vous pensez être suivi, traversez la rue puis rendez-vous à la résidence, à la station-service ou au commerce le plus proche pour téléphoner à la police.
- Soyez conscient de ce qui vous entoure et évitez les endroits propices aux agressions.
- Signalez à la police les secteurs à risque. Les policiers aiment recevoir ces informations et pourront vous donner des conseils de prévention.

Source : Guide de sécurité de la GRC

BIBLIOTHÈQUE ROGER-FOURNIER

Cher usagers,

Voici **les nouveautés disponibles** à la bibliothèque depuis la mi-février :

- La veuve du boulanger Denis Monette
- Avis de décès Daniel Naud
- Ma vie Bleu-Blanc-Rouge Jean Béliveau
- Les meilleurs contes fantastiques québécois du XIXème siècle Collectif
 - Terrible trafic Kathy Reich
 - Le gazon Amélie Dubois
 - La novice Lorelei James
 - Wild Cheryl Strayed
- Muchachas Tome 1, 2, 3 Katherine Pancol
- Les infirmières de Notre-Dame tome 4
 - Le marchand de sable
 - Arrêtez-moi Lasa Gardner
- Bridget Jones Folle de lui Helen Fielding
- Dix petits hommes blancs Jean-Jacques Pelletier
 - Criminels Phillippe Di Folco
 - Le détroit du loup Olivier Truc
- La véritable histoire d'un indien qui fit 7000 km à vélo par amour Per J Anderson
- True Blood Tome 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 Charlaine Harris
- Les gardiens de la lumière Tome 1, 2, 3 Michel Langlois
 - Le cruciverbiste Claire Cooke
- Le scandale des eaux folles Marie-Bernadette Dupuis
- Les vieux qui ne voulaient pas fêter son anniversaire Jonas Jonasson
 - Plusieurs nouveautés jeunesses aussi

Les documentaires

Nous tenions à vous informer que la bibliothèque compte aussi une multitude de volumes documentaires. Qu'est-ce qu'un ouvrage documentaire ? Il s'agit d'un document pouvant être utilisé lors d'une recherche sur un sujet quelconque (médecine, santé, psychologie, ésotérisme, biographie de personnes connues etc..). Ils servent à enrichir notre culture personnelle et à l'apprentissage. En février plusieurs documentaires portant sur l'alimentation et l'exercice physique ont été achetés. Venez les emprunter !

Recherche bénévoles

Nous sommes à la recherche de bénévoles pouvant être disponibles 1 à 2 fois par mois les mardis ou mercredis en soirée, ainsi que les jeudis en après-midi. Nous vous attendons !

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque
bibliostanaclet@hotmail.com



Natalité et familles (très) nombreuses à Saint-Anaclet

Le taux de natalité au Québec s'est modifié depuis le milieu du XX^e siècle : de 4,5 enfants par femme en 1914, il est passé à 3,8 vers 1950 pour descendre à 2,2 en 1965, à la fin du *baby-boom* de l'après-guerre. La pilule contraceptive a changé la donne. Dès 1969, l'**indice de fécondité** est tombé en dessous du taux requis pour le renouvellement des générations, soit moins de 2,1 enfants par femme. Au Québec en 2013, l'indice de fécondité est un peu moins de 1,7 enfant par femme. À la faveur de congés parentaux et de places subventionnées en garderie, on assiste à un petit *baby-boom*. Et les jeunes familles de 3 enfants se font plus nombreuses.

L'évolution de la natalité à Saint-Anaclet s'inscrit dans ces schémas généraux, avec une présence marquée de familles nombreuses typiques des milieux ruraux. Avant les années 1950, les familles de 15 enfants et plus n'étaient pas exceptionnelles. La Nature, bien épaulée par le clergé, imposait son dictat. Les mères devaient supporter des grossesses à répétition, nourrir et entretenir une marmaille nombreuse dans un contexte de subsistance difficile et des conditions d'hygiène souvent précaires. Il n'était pas rare que des femmes meurent lors d'un accouchement ou de ses suites.

Au chapitre du **nombre d'enfants**, Napoléon Vignola (1851-1923) du rang 4 Est serait le «chef» de la famille la plus nombreuse de St-Anaclet : il a engendré 25 enfants, 12 avec Hermine Rouleau et 13 Émérilda Gagné. (Son fils Napoléon a engendré la famille la plus nombreuse de St-Narcisse, soit 21 enfants avec sa seule épouse Albertine Poirier.) Avec 23 enfants, Charles-Hubert Lavoie (1808-1899) de Neigette arrive probablement en deuxième place de ce «palmarès». Également marié deux fois, il a engendré 12 enfants avec Apolline Couture et 11 avec Adéline Cantin.

Trois femmes auraient eu **20 enfants** chacune : Omérilde D'Anjou (1871-1957) avec Zabulon Côté entre 1890 et 1914, Marie-Anne Ruest (1879-1938) avec Alfred Gagné dit Bargane au début des années 1900 sur une terre au bout du rang 4 Est et Valentine Roussel (1894-1971) avec François Desjardins fils entre 1912 et 1937, également dans le rang 4 Est, le dernier de la vingtaine prénommé Vincent. St-Anaclet compte aussi quelques familles de 19 enfants dont Julie Lavoie avec François-Xavier St-Laurent et sa voisine Alma Matte avec Jean-Pierre (Pitt) Roy. Angèle Pineau de Neigette et Alice Ouellet du petit Rang 3 ont eu 18 enfants.

Certaines **lignées** sont particulièrement prolifiques. Ainsi, le patriarche Melchior St-Laurent et sa femme Catherine Lavoie comptent au moins 15 enfants. Leurs fils François-Xavier et Julie Lavoie en ont 19, Pierre et Caroline Bérubé 17, Anthime et Adéline Côté 16 et leur fille Rose-de-Lima St-Laurent a eu 15 enfants avec Théophile Roy. La lignée du patriarche Éphrem Fournier du petit Rang 3 compte plusieurs «grosses familles» : Éphrem et Démétrie Levesque avec 16, le fils Joseph et sa femme Amanda Bouillon avec 13 et le petit-fils Florian et Alice Ouellet avec 18. Chez les Roy, le patriarche Germain Roy et sa femme Luce Gagné ont élevé 18 enfants alors que leur fils Jean-Pierre (Pitt) Roy et sa femme Alma Matte sont les parents de 19 enfants.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Registres de la paroisse de St-Anaclet de 1859 à 2006 et Album souvenir *Centenaire de Saint-Anaclet 1859-1959*

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine patrimoine-anaclet@hotmail.com

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Résultats 2014 et vandalisme

Bonjour à vous toutes et tous,

En recevant ce contact municipal, vous trouverez l'enveloppe incluse par la Fabrique pour la campagne de capitation (financement) pour 2015. Je vous invite fortement à prendre connaissance des résultats de la dernière année et la comparaison avec 2013. Dans les grandes lignes, nos revenus ont diminué de plus de 20 000 \$ et on a réussi à baisser les dépenses de plus de 6 000 \$. Cette gestion serrée a permis de générer un léger bénéfice de 2 326 \$. Ca peut sembler une bonne nouvelle de générer un bénéfice, mais cela se fait souvent au détriment de l'entretien des bâtiments et tout retard dans le maintien des infrastructures, peut apporter à long terme de bien mauvaises surprises.

Dans les grandes lignes, les capitations ont baissé de plus de 2 000\$ et les locations de locaux de plus de 12 000\$. En 2014, des dons exceptionnels ont permis une augmentation à ce poste de près de 8 000\$. Sans ces dons exceptionnels, nous aurions un déficit d'environ 6 000\$. Quant aux dépenses, tous les postes où ils étaient possibles de couper l'ont été et ce depuis bien longtemps. Il y a cependant des incompressibles tel que les coûts du chauffage qui ont explosé. Même avec un contrôle rigoureux du maintien de la température le plus bas possible, la hausse en 2014 de l'huile fut une catastrophe pour nos finances. Vous constaterez que le poste entretien et réparations a subi une sévère baisse afin de conserver le contrôle des finances. Cependant, nous devrions mettre plus de 20 000\$ par année pour maintenir les bâtiments en bon état, mais en avons-nous les moyens? La réponse appartient aux paroissiens.

Je vous fais part aussi que nous avons subi à deux reprises du vandalisme à l'église et au presbytère. Des voyous s'amusent à faire du tir à la carabine à plomb dans les portes et fenêtres de nos bâtiments. Nous ne sommes pas les seuls à avoir subi de tels actes, mais cela demeure tout à fait déplorable que ce manque de civisme nous occasionne des frais relativement importants pour effectuer les réparations. J'estime à plus de 1 000\$ le remplacement des vitres thermos et carreaux brisés par ces actes de vandalisme. L'Assemblée de Fabrique a donc décidé lors de sa dernière réunion de déployer des caméras de surveillance à des endroits stratégiques tel que nous l'a recommandé la Sûreté du Québec. Vous pourrez voir des autocollants apposés sur nos bâtiments indiquant qu'il y a des caméras susceptibles de vous prendre en photo lors de vos passages. Tous les actes répréhensibles pourront donc être analysés au moment opportun par nous et la Sûreté du Québec.

Salutations cordiales

Maurice Lepage, président, Fabrique de Saint-Anaclet

Contact page 9

L'ASSOCIATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC À L'ANGUILLE INC.



Une importante contribution de trois retraités

Une partie des travaux terrain exécutée bénévolement répond aux exigences des bailleurs de fonds pour la réalisation de l'aménagement de l'habitat du poisson du tributaire Desrosiers. Valeur de ce bénévolat : 7 200\$.

Les travaux exécutés par des bénévoles à la retraite

Les bénévoles ont travaillé ensemble près de 500 heures pour le nettoyage/dégagement du ruisseau Desrosiers, sur une distance de 0,4km, afin d'assurer la libre circulation du poisson. Les mêmes bénévoles ont participé à dégager huit accès au ruisseau afin d'y aménager des frayères.



Les bénévoles Marcel Rousseau, Damien Lemay et J. Pierre Chanut (absent de la photo) ont aussi travaillé activement à la construction de frayères.



J. Pierre Chanut, Marcel Rousseau et Damien Lemay

André Lévesque, président ☎418 722-9637

MOT DES JARDINS DE LESSARD



Bonjour à tous,

Les Jardins de Lessard sont des jardinets communautaires situés sur la rue Lavoie, derrière le resto ASL. Bien que les habitants de Saint-Anaclet aient la priorité, il est également possible à des résidents d'autres municipalités de louer un jardinet pour l'été lorsqu'il reste des emplacements.

Procédure et coût

Pour louer un jardinet, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com ou encore réserver votre place en laissant votre nom et vos coordonnées au bureau municipal ou à l'épicerie. Il en coûte 15 \$ pour un jardinet de 6 mètres par 3 mètres (20 pieds par 10 pieds). Cette année, un jardin surélevé de plus sera offert au coût de 15 \$. Mentionnez vos préférences lorsqu'on vous contactera. Les personnes qui comptaient déjà parmi nos jardiniers ont la priorité sur leur ancien jardinet.

Recherche de bénévoles

Le comité du jardin est à la recherche de bénévoles pour participer aux décisions concernant le jardin. Il n'est pas nécessaire de cultiver un jardin pour faire partie du comité. Si cela vous intéresse, contactez-nous.

Conférence

Il y aura une conférence portant sur les diverses méthodes de conservation des fruits et légumes cultivés. Celle-ci aura lieu en avril. D'autres détails suivront dans le Contact du mois d'avril et sur le panneau lumineux de la rue Principale.

À bientôt,

Les membres du comité des Jardins de Lessard

ORGANISMES

CERCLE DE FERMIERES DE ST-ANACLET

La réunion se tiendra le mercredi 18 mars au local habituel à 19 h 30.

Bienvenue à toutes !

Également, le déjeuner brunch des Fermières aura lieu le 12 avril de 9 heures à 12 h 30 au Centre communautaire Régis-St-Laurent. Le coût est de 10 \$/ adulte, 5 \$/ enfant (5-12 ans), gratuit enfant 5 ans et moins.

Les billets sont en vente auprès des membres du C.A. Ce déjeuner soulignera les 100 ans des CFQ !!

Augustine Lavoie, Communication 418 723-1519

AFÉAS DE ST-ANACLET

Souper JOURNEE DE LA FEMME

L'AFEAS de St-Anaclet tiendra son traditionnel souper rencontre de la Journée de la Femme le jeudi 5 mars prochain. Cette année, comme depuis deux ans, le souper est mixte : femmes et hommes y sont conviés, seuls ou en couple.

En ce temps de Carnaval, L'AFEAS a opté pour une formule à caractère amical et convivial en vous présentant les produits de chez nous, ce qui cadre avec son projet rassembleur de promouvoir l'achat local.

Vous aurez la chance de rencontrer un certain nombre de productrices et de producteurs locaux, d'artistes et d'artisans, d'artistes (photos et peintures). Plusieurs ont accepté notre invitation et seront sur place pour vous faire découvrir leurs produits aussi variés qu'intéressants.

C'est un rendez-vous; réservez dès maintenant!

Lieu : le 5 mars à 18 heures, au Centre communautaire de St-Anaclet

Coût : 20 \$, souper et soirée

Billets : toutes les membres, mais particulièrement

Yolande Horth, resp. de l'organisation : 724-0409,

Jeannine Marquis, secrétaire : 724-9894,

Raymonde Vandal, prés : 723-4125,

Anita Pelletier, v-prés : 723-9478



*Depuis plus de 20 ans
« Par et pour les aînés »*

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous dévoile ses activités qui se dérouleront en mars au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nous vous offrons :

5 mars 11 h 30 : Dîner rencontre. Dans le cadre du Carnaval de St-Anaclet, **PM des aînés**, Bingo et tire sur la neige

19 mars 11 h 30 : Dîner rencontre. Célébrons l'arrivée du printemps en compagnie de monsieur **Bertrand Fortin** à l'animation musicale

Dans le cadre de nos dîners rencontres, les réservations doivent nous parvenir au plus tard le mercredi précédent l'activité à 12 h. Le repas est au coût de 10 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres du Centre. Le repas débute à 11 h 45 et les conférences et activités pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites. Bienvenue à tous!



AVIS PUBLIC

L'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard invite les groupes socio-économiques de la municipalité à soumettre des recommandations de personnes intéressées à siéger à son conseil d'administration.

L'Office recevra ces recommandations et établira une liste qui sera soumise à la Société d'habitation du Québec qui, elle transmettra ces recommandations au ministre des Affaires municipales, responsable de l'habitation sociale pour fins de nomination.

Veillez faire parvenir vos inscriptions avant le **15 mars 2015** à l'attention de madame Louise Côté à l'adresse suivante :

Office municipal d'habitation
110-30, rue du Collège
Saint-Anaclet (Québec) G0K 1H0
St-Anaclet, le 23 février 2015.

Contact page 11

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET

Dégustation de fromages et mousses de fruits de mer

Le **Club Lions de Saint-Anaclet** vous invite à sa traditionnelle **dégustation de fromages et mousses de fruits de mer** qui se tiendra **le samedi 28 mars 2015** à 20 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet. Cette dégustation sera suivie du très populaire spectacle de « lipsing » des membres du Club et d'une soirée dansante avec la Disco Claude Gagnon.

Les billets sont en vente au coût de 17.50 \$ auprès des membres du Club Lions et à l'entrée.

Pour de plus amples informations ou réservation, vous pouvez communiquer avec le soussigné.

Nous vous remercions de votre attention et espérons vous compter parmi nous le 28 mars prochain.

Lion Gaétan Pelletier, Comité Publicité

Tél. : 418 722-7685

Déjeuner au profit de Centraide Bas St-Laurent.

Les Clubs Lions de Bic, Rimouski, Sainte-Blandine et Saint-Anaclet organisent un déjeuner communautaire au profit de Centraide Bas St-Laurent, **dimanche le 22 mars 2015 de 8 h à 11 h 30 au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet.**

Le coût des billets : 8 \$ pour les 5 ans et plus, 20 \$ pour une famille et gratuité pour les enfants de 0 à 4 ans.

Pour des informations supplémentaires : 418 724-6474



SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

COURS DE MISE EN FORME

Ballon thérapeutique

Pour le renforcement des abdominaux, fessiers, membres supérieurs et inférieurs, la coordination, l'équilibre, le cardio, le tout sur musique.

Durée : 8 semaines

Coût : 45 \$

Début : 18 mars au 6 mai 2015

Heure : le mercredi à 19 h 45

Pour inscription : Sonia Caron, thérapeute en réadaptation physique au 418 775-6755.



TOURNOI DE BEU

La ligue de balle donnée Molson de Saint-Anaclet organise un important tournoi de beu, le samedi 21 mars prochain au pavillon de la jeunesse de Ste-Blandine. Les inscriptions seront prises de 19 h à 20 h. Le coût est de 20 \$ par équipe dans les classes A, B et C. Toutes les inscriptions seront remises en bourses et de nombreux prix de présence seront distribués. Une cinquantaine d'équipes sont attendues. Pour informations, communiquez avec Joël Proulx au 418 724-4899.



CARNAVAL DE SAINT-ANACLET



**BALOURS VOUS INVITE À
PARTICIPER AU
CARNAVAL DU 27 FÉVRIER
AU 8 MARS 2015.**

**SURVEILLEZ VOTRE BOÎTE
AUX LETTRES POUR LE
DÉPLIANT DU CARNAVAL.**

INTÉRÊT BASEBALL MINEUR

Tu es un garçon ou une fille qui a entre 4 et 17 ans ?

Tu veux bouger cet été en t'amusant avec tes amis ?

Tu es intéressé par un sport qui rallie le plaisir, l'esprit d'équipe, qui te permet de bouger et tout ça à faible coût ?

Manifeste-toi rapidement avec une préinscription et passe le mot à tes amis, car si le nombre de préinscriptions est suffisant, nous organiserons des équipes, en fonction de l'âge, représentant St-Anaclet dans la ligue de baseball mineur de Rimouski. Tu pourras ainsi jouer chaque semaine contre des équipes de toute la région.

Passe le mot, on attend de tes nouvelles avant le 15 avril prochain.

Carl Lavoie – 418 725-5389

clavoie65@hotmail.com